EN QUOI CONSISTE LE RÔLE DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL?

Le délégué syndical est probablement le poste le plus reconnu et le plus important dans un mouvement ouvrier. Le délégué syndical établit un lien essentiel entre les membres, notre section locale et les cadres. Pour de nombreux membres, le délégué syndical représente « le syndicat » et leur relation avec le délégué syndical influencera considérablement leur opinion de la FIOE.

Par l'entremise de leurs actions, leur attitude et leur approche, les délégués syndicaux façonneront la FIOE dont se souviendront nos membres. Par conséquent, il est crucial que l'image et la réputation des délégués syndicaux soient dignes de leur confiance et de leur respect.

Le délégué syndical est nommé par le gérant d'affaires pour servir de représentant « de première ligne » de la section locale. En acceptant ce poste, le délégué syndical adopte un rôle de chef de file à son lieu de travail et devient un ambassadeur du syndicat afin d'éveiller l'enthousiasme de ses confrères et consœurs et d'aider à renforcer leur sentiment d'appartenance et leur esprit de solidarité.

La plupart du temps, nos membres se tourneront d'abord vers le délégué syndical pour aller chercher des conseils. Afin que ses opinions soient prises au sérieux, le délégué syndical doit bien connaître certains documents, notamment la Constitution de la FIOE, les Règlements de la section locale 2228, la convention collective, les politiques et pratiques au travail et toute disposition législative pertinente.

Par-dessus tout, le délégué syndical doit être un défenseur honnête et objectif pour tous les membres qui travaillent avec lui.

QUALITÉS D'UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL EFFICACE

- Être en mesure de régler un différend et avoir la réputation de savoir comment résoudre des problèmes.
- Être honnête et très intègre et avoir bonne foi.
- Avoir confiance en soi (ne pas être agressif), savoir prendre des décisions et pouvoir annoncer les nouvelles dures à avaler (même si elles ne sont pas aimées).
- Être reconnu pour son éthique du travail rigoureuse et être respecté en raison de celle-ci.
- Être un ardent défenseur des principes de justice, égalité, sécurité, équité et démocratie.
- Faire preuve de compassion et être capable d'établir de bonnes relations avec les membres.
- Savoir mettre les membres à l'aise et leur offrir des cadres de soutien.
- Avoir d'excellentes aptitudes à communiquer et être disposé à accorder toute son attention au membre qu'il soutient.
- Être méthodique et bien organisé.
- Être positif, motivé, enthousiaste et être un partisan (et intervenant) du syndicat plein d'énergie.

GRANDES RESPONSABILITÉS ET ATTENTES

- Coopérer avec le gérant d'affaires et les titulaires de postes, leur offrir du soutien et ne jamais entrer en conflit avec eux.
- Promouvoir la solidarité, encourager les relations harmonieuses entre les membres et décourager les querelles entre factions au travail.
- Apprendre à connaître la FIOE et la section locale 2228, notamment bien comprendre notre histoire, notre structure, notre mission et notre rôle au sein de la communauté du travail.
- Faire en sorte que tous les membres respectent les règles stipulées par la Constitution de la FIOE et les Règlements de la section locale 2228.
- Faire en sorte que l'employeur respecte les obligations qui sont définies dans la convention collective et/ou toute législation pertinente.
- Assister aux réunions syndicales et y participer activement.
- Encourager les membres à assister aux réunions et, au besoin, offrir un bref compte rendu des questions discutées à la réunion de façon à ce que les personnes qui ont manqué la réunion reconnaissent leur importance.
- Signaler vos succès et défis au gérant d'affaires.
- Défendre le syndicat des rumeurs pernicieuses.
- Encourager et alimenter des relations positives, professionnelles et proactives au sein du syndicat et entre le syndicat et les cadres.
- Examiner les préoccupations des membres et y répondre de façon opportune.
- Rassembler les documents de recherche nécessaires pour appuyer le comité de négociation.
- Apprendre de vos confrères et consœurs en leur demandant conseil, car leurs connaissances, forces et expériences peuvent vous aider à aider les autres.
- Maintenir ouvertes les lignes de communication avec le chef délégué syndical, les autres délégués syndicaux et les membres du Bureau d'affaires.
- Exécuter d'autres fonctions assignées par la section locale ou en vertu de la Constitution de la FIOE et/ou des Règlements de la section locale 2228.

ATTENTES DU SYNDICAT

Voici les attentes de vos confrères et consœurs quant aux fonctions des délégués syndicaux :

- Assister à des séances de formation offertes par le syndicat.
- Encourager les activités de mise en valeur du syndicat comme l'accueil des nouveaux membres, le recrutement de bénévoles en vue d'une participation active aux affaires syndicales ou l'exploration de possibilités pour augmenter la participation des membres.
- Promouvoir et appuyer le label syndical en consommant des produits qui ont été fabriqués par des personnes syndiquées.

Le syndicat vous a habilité, en tant que délégué syndical, à protéger les droits de nos membres. Solidaire avec la FIOE, vous nous aiderez à réussir à enrichir la vie des hommes et des femmes qui œuvrent parmi nous. Les délégués syndicaux forment la base du mouvement ouvrier et représentent le fer de lance de chaque bataille à livrer.